

Table des matières

Les catalogues des producteurs invités 1

Les catalogues des producteurs invités

Nous avons créé des catalogues pour des producteurs invités dans notre groupe Cagette. Depuis quand la limitation des 1000 € s'applique ?

Le compteur de chiffre d'affaires des catalogues créés dans vos groupes **s'est mis en route le 3 novembre 2021.**

Vous pouvez continuer à vendre les produits de ces catalogues jusqu'à ce que la limite des 1000 euros soit atteinte. Cela peut prendre quelques semaines ou quelques mois, selon différents critères (régularité des ventes, nombre de commandes, prix des produits...).

Le producteur pourra alors décider d'ouvrir son propre compte découverte producteur. Pour vendre en illimité, il a le choix de suivre la formation (inscriptions dès aujourd'hui) ou de souscrire à un abonnement (à partir du 1er février 2022). [En savoir plus sur les formules d'accès à Cagette.net](#)

Nous passons commande à des producteurs étrangers, pourrions-nous continuer à travailler avec eux ?

Les producteurs qui ne sont pas basés en France ou en Belgique ne répondent pas aux obligations de [la Charte Producteurs Cagette](#). Ils ne peuvent donc pas ouvrir un Compte producteur découverte et proposer leur produits au sein du réseau.

From:

<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:

https://wiki.cagette.net/les_catalogues_des_producteurs_invites

Last update: **2022/01/11 13:12**

